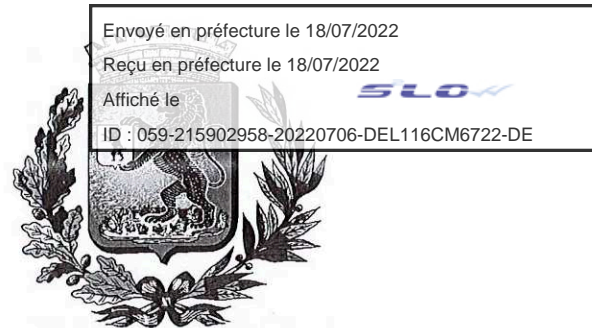

OBJET
N°2022/116
FINANCES LOCALES (7.1)
Décision Modificative
au budget principal ville



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL, Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEEN,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 059-215902958-20220706-DEL116CM6722-DE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 16 mars 2022 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK.

Depuis le vote du Budget Primitif 2022, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
6718.020	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	207 086,00 €
	TOTAL	209 086,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
73111.01	Impôts et taxes	138 298,00 €
7411.01	Dotation globale forfaitaire	2 525,00 €
74123.01	Dotation de solidarité urbaine	51 598,00 €
74127.01	Dotation Nationale de péréquation	-1 590,00 €
74834.01	Etat compensation au titre des exonérations de taxes foncières	18 255,00 €
	TOTAL	209 086,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
10226.01	Taxe d'aménagement	2 500,00 €
204151.822	Subvention d'équipement groupement de collectivités	140 000,00 €
2111.020	Terrain	12 000,00 €
2313.020	Travaux (provision)	52 586,00 €
	TOTAL	207 086,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
021	Virement de la section de fonctionnement	207 086,00 €
	TOTAL	207 086,00 €

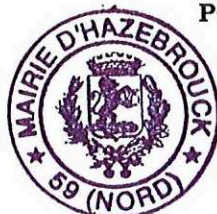
IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du budget 2022 de la Commune d'HAZEBROUCK.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,
Valentin BELLEVAL.